



Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 30/05/2023

ID : 013-211300637-20230524-92\_2023-DE



## MAIRIE DE MIRAMAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

### CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

### MIRAMAS

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ISTRES

n°92-2023

----

**OBJET :**

Approbation du  
déclassement d'environ  
1 205 m<sup>2</sup> du domaine public  
situés avenue du 8 Mai 1945

Séance du 24 mai 2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mai à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKÉ MELO – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER

**VOTE :**

**POUR :**

32 (30 « Pour Miramas » +  
2 « Miramas avec vous »)

**Etaient représentées : Mesdames,**

Paulette ARNAUD par Christian PEYRO  
Fadela AOUMMEUR par Jacques BAUDOUX

**Etaient absents : Madame et Messieurs,**

Viviane ROYER excusée  
Romain TONUSSI excusé  
Nicolas Franck CHALENDAR

**Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS**

**OBJET** : Approbation du déclassement d'environ 1 205 m<sup>2</sup> du domaine public situés avenue du 8 Mai 1945

Par délibération N° 189-2022 du 12 octobre 2022, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager la procédure de déclassement dans le domaine privé communal d'environ 1 205 m<sup>2</sup> du domaine public situés en bordure de voirie sur l'avenue du 8 Mai 1945 à Miramas.

L'enquête publique a eu lieu du 13 au 27 février 2023 inclus et le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le déclassement, vers le domaine privé communal, d'environ 1 205 m<sup>2</sup> du domaine public situés avenue du 8 Mai 1945 à Miramas ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la délibération et tout acte y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le déclassement, vers le domaine privé communal, d'environ 1 205 m<sup>2</sup> du domaine public situés avenue du 8 Mai 1945 à Miramas.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la délibération et tout acte y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 30/05/2023

**Le Maire**

**Acte signé le 25 mai 2023**

**Frédéric VIGOUROUX**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*